



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2023-403 modifiant le Règlement CA-2022-369 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux et écocentres*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 350 523;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 5 février 2024
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate